

A propos du baccalauréat

- En ce qui concerne l'élaboration des sujets, la procédure est actuellement la suivante :
 - Le Recteur convoque pour chaque section comportant une épreuve de mathématiques écrite, un certain nombre de professeurs du second degré sur proposition de l'I.P.R. Ceux-ci se réunissent alors, plusieurs fois s'il le faut, sous la présidence d'un professeur de l'Université pour élaborer ensemble deux sujets au moins plusieurs dans le cas où l'Académie est chargée de la session de Septembre pour l'est de la France. La commission est alors amenée à fixer un ordre de préférence entre ces sujets, et à les proposer à l'Inspection Générale.
 - Lorsque les sujets sont ainsi élaborés, ils sont soumis à des professeurs "cobayes" proposés par l'Inspection : Ils ont pour mission de traiter les sujets, de les vérifier et ce sont eux qui sous la présidence du même professeur d'Université constituent la commission de choix des sujets.
 - L'Inspection Générale prend connaissance des sujets proposés par la commission d'élaboration et communique son avis à la commission de choix des sujets ... C'est cette dernière qui arrête définitivement les sujets.

A ce propos, la Régionale de L'APMEP de Strasbourg

- Exprime son accord avec le principe de cette procédure.
- A demandé à l'I.P.R. de proposer pour la commission de chacune des sections concernées, des collègues enseignant dans la dite section, depuis plusieurs années pour la majorité d'entre eux.
- Demande aux collègues qui sont membres de ces commissions
 - de ne mandater leur président de commission pour les modifications éventuelles des sujets proposés que dans la mesure où celles-ci ne concernent que la forme du texte ; d'exiger d'être de nouveau réunis pour toutes modifications qui engageraient le fond des sujets proposés, si elles s'avéraient utiles après l'avis du professeur "cobaye".
 - de s'appuyer sur les instructions contenues dans la circulaire ministérielle du 23 novembre 72 (modifiée par celle du 14 novembre 73 et du 19 décembre 75) concernant le contenu des sujets, les objectifs des exercices et du problème, la progression des questions et le temps de rédaction (ces textes sont joints à la convocation), en particulier :
"Un exercice est une application directe du cours, il se réfère à des con-

"naissances qui s'inscrivent ordinairement dans le cadre d'un seul chapitre
"du programme que la lecture de l'énoncé doit permettre d'identifier faci-
"lement."

"Le problème comporte plusieurs questions graduées. Il doit normalement
"faire appel à divers chapitres du programme... Il demande une initiative
"dans la reconnaissance de ces chapitres, dans l'enchaînement des démarches
"-qui doit exclure un saut brutal-, dans le choix des méthodes. On évitera
"les sujets se situant aux frontières du programme. L'énoncé du problème...
"sera tel que le candidat puisse contrôler au fur et à mesure l'exactitude
"de ses résultats."

"Pour les séries C, D, D', et E, l'épreuve... a une durée de quatre heures.
"On veillera à maintenir dans une ampleur modérée les sujets proposés ; il
"n'y a pas d'inconvénient à ce qu'un bon élève puisse traiter l'épreuve en
"trois heures ; l'essentiel est qu'un élève moyen, rédigeant posément après
"avoir réfléchi posément, puisse l'achever en quatre heures."

- En ce qui concerne les jurys d'examen, la procédure est actuellement la suivante :

- Le service des examens du Rectorat constitue ces jurys à partir des listes
que lui fournissent les chefs d'établissements ; listes indiquant des noms de
collègues, et la ou les sections dans lesquelles ceux-ci enseignent, mais sans
précision d'ancienneté.

- Les jurys sont dédoublés ; deux professeurs de mathématiques par jury.

A ce propos la Régionale de l'APMEP de Strasbourg

- s'est assurée auprès du service des examens que dans toute la mesure du possi-
ble les membres d'un jury d'une série enseignaient dans une classe terminale de
cette série.

- demande aux collègues examinateurs de ne fixer le barème de correction qu'après
un premier examen des copies.

Pour la Régionale : Michel de Cointet